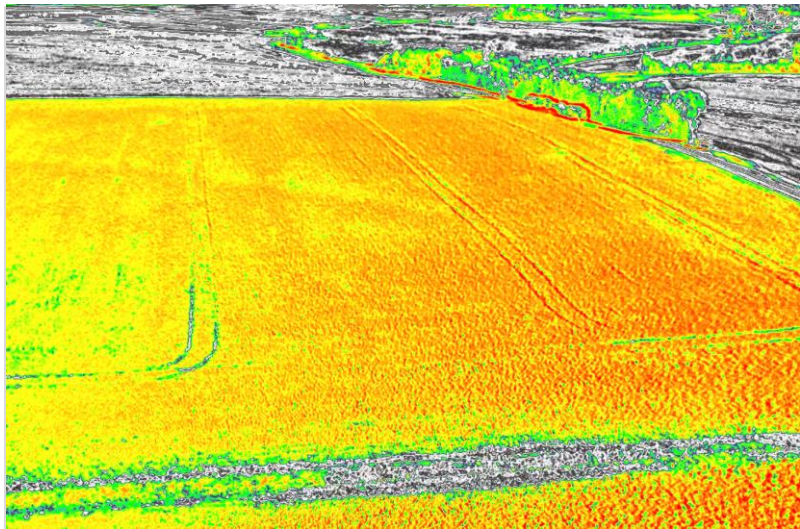




Feuille de route 2025 du réseau « Economie Circulaire

JPh BERNARD – 7 Janvier 2025

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INTERDEPARTEMENTALE
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Réunion référents Déchets

Mardi 07 janvier 2025

Animatrice : Elena Lobo, Service AgroEnvironnement, CDAF

Mission nationale : Jean-Philippe Bernard, CIA 17-79

chambres-agriculture.fr



Ordre du jour

10h-11h00 : Animation du réseau Economie Circulaire

- **Equipes Teams** : Basculement sur l'équipe Teams Sol'Air et basculement progressif de l'espace collaboratif aux équipes Teams
- **2024 - Animation du réseau** : bilan 2024 Bilan d'animation du réseau : vos retours + propositions d'évolutions
- **2025 - Animation du réseau** : Proposition d'une feuille de route

11h-11h05 : Pause

11h05-11h35 : Actualités réglementaires

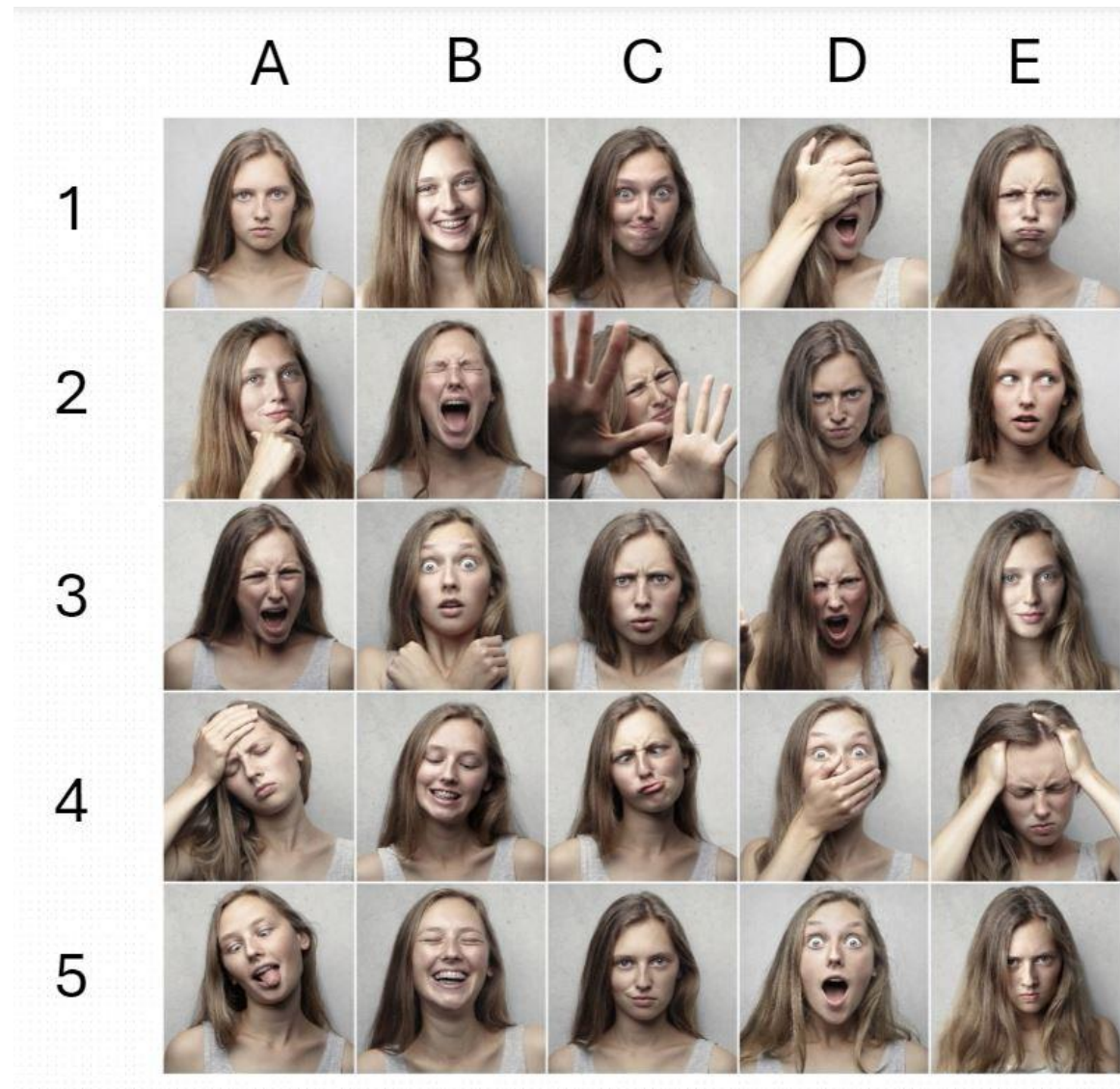
11h35-12h : Echanges

Ice-breaker

chambres-agriculture.fr



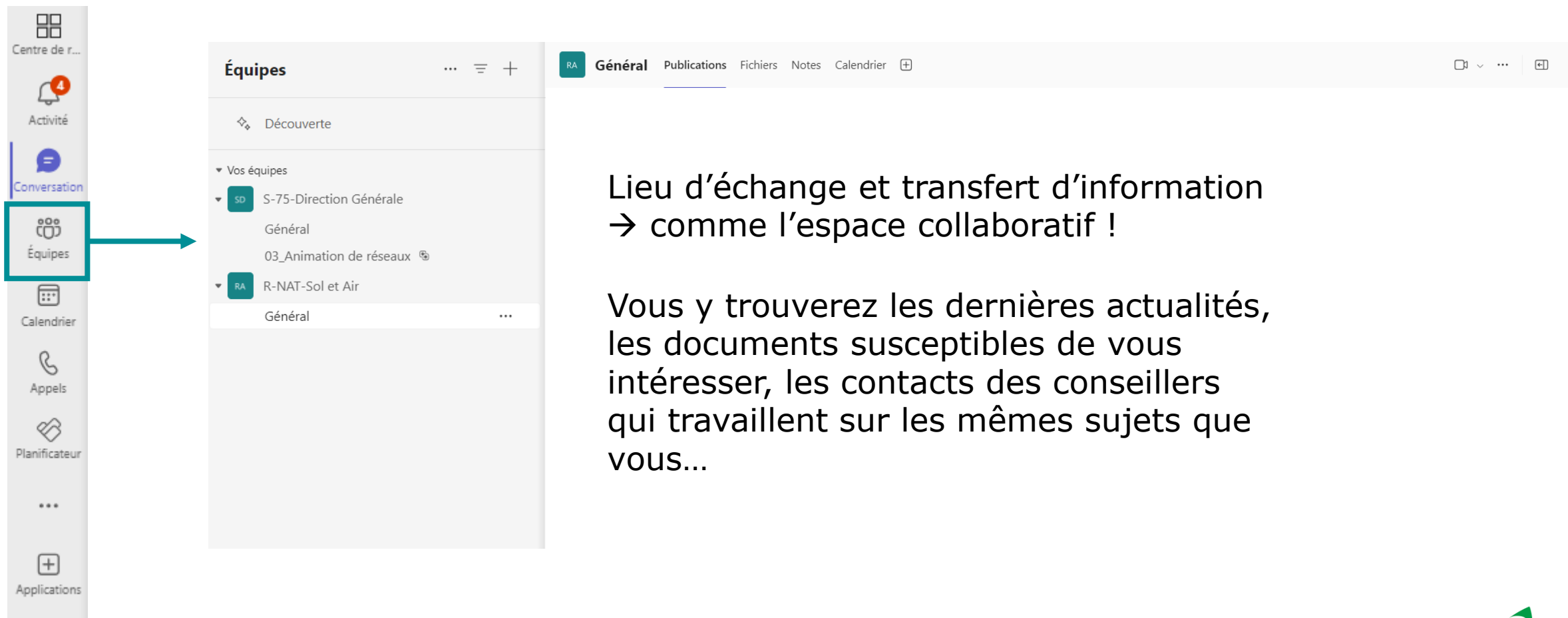
➤ Quelle est votre humeur du jour ?



Animation du réseau

1. Basculement progressif de l'espace collaboratif vers les équipes Teams

Rappel : qu'est-ce qu'une équipe Teams ?



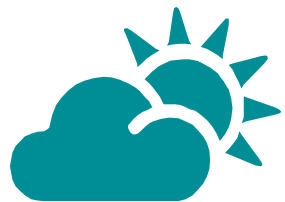
Lieu d'échange et transfert d'information
→ comme l'espace collaboratif !

Vous y trouverez les dernières actualités,
les documents susceptibles de vous
intéresser, les contacts des conseillers
qui travaillent sur les mêmes sujets que
VOUS...

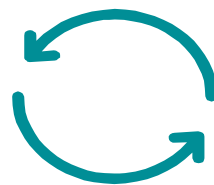
➤ C'est quoi l'équipe Sol'Air ?

Une équipe qui regroupe plus de 5 communautés de conseillers !

Les sujets traités sont :



Qualité de l'air



**Economie
Circulaire**



Agroéquipement



Fertilisation



Sols



ICPE

➤ Comment sera structuré l'équipe ?

Fonctionnement par canal

Sol'Air

Canal général - *Comprendra toutes les informations liées à la gestion du canal teams, ou tout sujet d'actualité/événement susceptible d'intéresser l'ensemble de la communauté Sol'air.*

Canal réglementaire - *Il sera dédié au partage d'informations sur la réglementation des sujets concernés par les thématiques.*

Economie Circulaire

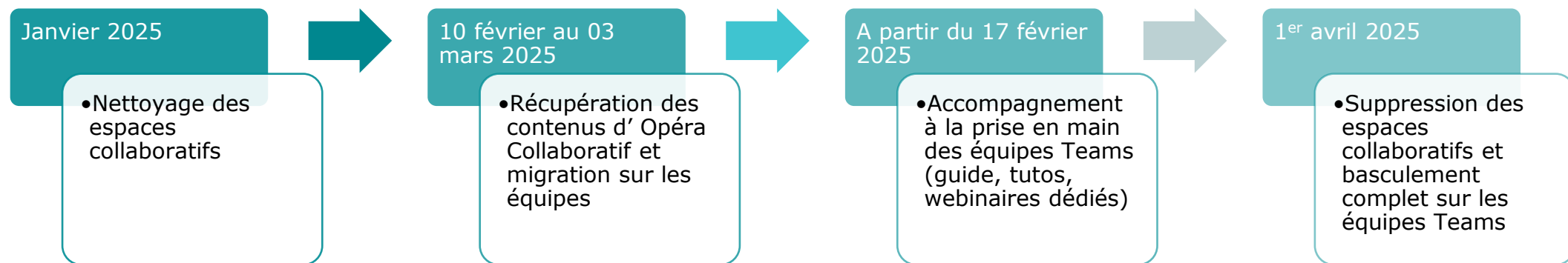
Général - Economie Circulaire – *correspond aux membres de l'espace collaboratif actuel*

Retour au sol de la MO – *canal dédié aux travaux concernant le retour au sol*

ADIVALOR – *canal dédié aux informations spécifique à la gestion des déchets du périmètre ADIVALOR*

Pneumatiques – *canal dédié aux éléments liés à la collecte des pneumatiques*

Processus de basculement



Les documents seront classés dans les 3 dossiers suivants :

- **Archives froides** : contenus nécessitant une rétention dont l'accès se fera uniquement sur demande auprès du référent office365
- **Archives courantes** : contenu dont la conservation est nécessaire pour accès et/ou réutilisation ultérieure
- **A déplacer dans l'équipe Teams** : tout document d'utilisation courant ou continuellement modifiés

Animation du réseau

2. Bilan d'animation du réseau

chambres-agriculture.fr



Bilan de l'année 2024

Déchets organiques

Mission	Bilan de l'action
Diffusion des résultats des projets européens	Webinaire sur les 3 projets Nutri2Cycle, Fertimanure et WaINUT
Animation du réseau	3 réunions communauté déchets 1 journée nationale économie circulaire
Diffusion de connaissances sur la valorisation agronomique des biodéchets	1 GT réalisé en février 2024 Webinaire en février 2024 sur 3 RETEX

Déchets inorganiques

Mission	Bilan de l'action
Diffuser et valoriser les actions en matière de recyclage des déchets du scope ADIVALOR	Participation à la diffusion du guide « recyclage des déchets à la ferme » de la chambre d'agriculture des Hauts de France
Mise en place de la nouvelle filière REP pour la collecte des pneumatiques	- Webinaire CDAF x FNSEA « Réaliser une collecte de pneus » - Mise à jour du guide « Guide pratique pour le montage d'une collecte de pneus » - Diffusion du contrat-type - Lancement des premières collectes de pneus pour les années 2024 et 2025

Animation du réseau

3. Présentation de la feuille de route pour l'année 2025

chambres-agriculture.fr



Quelles actions à mener pour 2025 ?

Partager les connaissances et ressources existantes

- Veille réglementaire + points d'actu bimensuels
- 3 réunions par an avec la communauté Déchets en visio

Positionner les Chambres en tant qu'actrices de l'économie circulaire

- Argumentaire à destination des élus de la prochaine mandature afin d'inscrire dans le projet stratégique des Chambres l'économie circulaire
- Travailler sur la transversalité au sein du réseau des Chambres sur l'économie circulaire

Production de connaissances

Propositions de thèmes

Biodéchets

Polluants émergents dans les matières fertilisantes : **PFAS**, résidus médicamenteux, microplastiques

Construction et maintien de filières de valorisation de la matière organique (lien avec le DAS9)

Diversité de la fertilisation organique par rapport à la fertilisation minérale : quels gisements pour le futur ?

Lien vers le formulaire :

<https://forms.office.com/e/ZA3KkW8K9X>

Pause

Reprise à 11h05

chambres-agriculture.fr



Actualités réglementaires

chambres-agriculture.fr



Directive eaux résiduaires urbaines

La directive sur les eaux résiduaires urbaines a été publiée le 12 décembre au Journal Officiel de l'Union Européenne. Elle s'inscrit dans le cadre du plan "zéro pollution". Cette directive est en lien avec la révision de la liste des polluants des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que la directive sur l'utilisation des boues d'épuration.

Ce qui est à retenir pour la gestion des boues :

- Des taux de récupération minimaux devraient être définis (au plus tard le 02 janvier 2028, selon l'article 20) des nutriments à partir des boues et des eaux résiduaires urbaines non traitées, particulièrement pour le phosphore (en tenant compte des technologies disponibles, des ressources et de la viabilité économique de la valorisation du phosphore la gestion des boues, ainsi qu'à l'absence d'effets néfastes sur l'environnement ou la santé humaine).
- Surveillance de la présence de micropolluants dans les boues, en particulier lorsqu'il existe un risque d'accumulation, lorsque celles-ci sont réutilisées en agriculture afin d'améliorer les connaissances sur leur présence et de protéger l'environnement et la santé humaine.
- Les microplastiques devraient faire l'objet d'une surveillance systématique (modélisation des émissions directes et indirectes des GES et microplastiques) lorsque les boues sont réutilisées en agriculture, pour toutes les agglomérations de plus de 10 000 EH (EH : Equivalent Habitant, la charge organique biodégradable par jour, ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours de 60 grammes d'oxygène par jour).

Règlement PPWR

Le règlement PPWR, sur les emballages et déchets d'emballage, a été accepté par le Conseil Européen. Son entrée en vigueur est prévue 18 mois après sa publication, au plus tôt en juin 2026. Les trois leviers d'action sont les suivants :

- La réduction des emballages plastiques à usage unique, avec une limitation des formats sur certains secteurs d'activité,
- Une intégration de l'éco-conception de l'emballage dans la stratégie d'entreprise, avec plusieurs sous-thématiques comme l'incorporation de matériaux recyclés ou réduction des PFAS;
- Un développement du réemploi.

Ce règlement n'entre pas en concurrence avec la loi AGECL.

Actualité interne – planification écologique

- Sujet porté par Hélène Aussignac au niveau CDAF
- Outil de présentation et de suivi de la planification écologique

- Note Opéra Portail : [cliquez ici](#)



Des questions ?





Merci de votre attention !